

# La g@zette

*du Valbonnais*

*N° 155 – Novembre 2020*

***Les rochers des Barmes face à l'Olan...***



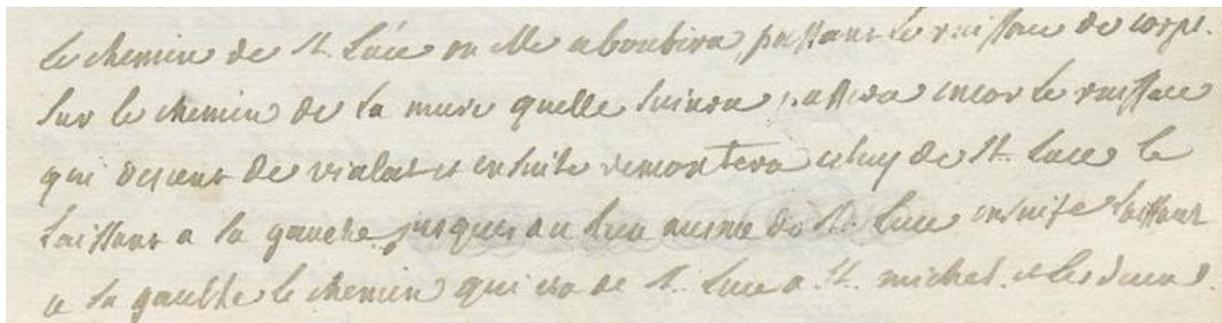


Surgissant du fond des temps, un colosse au pied de l'Olan, détaché des parois abruptes de la montagne proche, s'est fracturé en deux ou trois blocs, offrant naturellement des abris sous roche aux premiers occupants de la vallée de Valjouffrey...



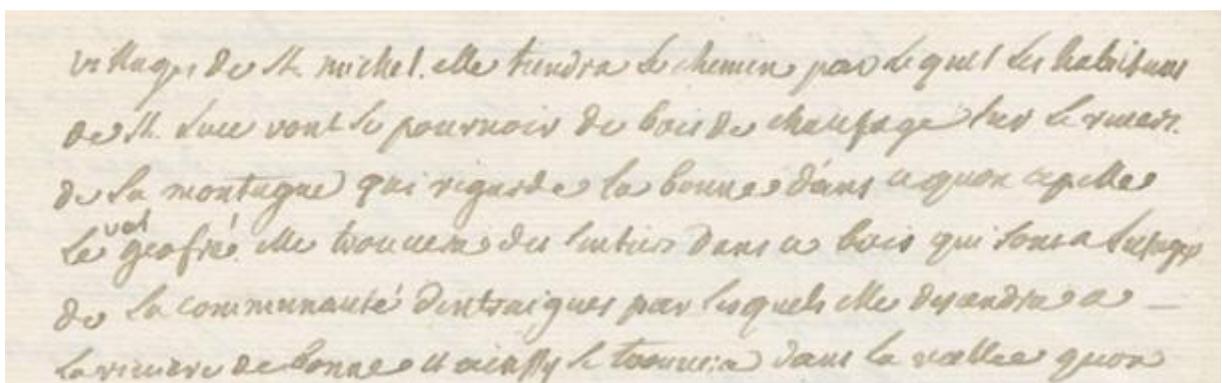
## Trois sentiers de la guerre en 1752 : La Chenelette, Ponthaut et...

L'association Freynetique, notre voisine de l'Oisans, a exhumé un véritable trésor caché : un manuscrit intitulé « *Communication de la grande à la petite route depuis corps jusques a bourgdoisans* » du lieutenant général des armées du roi, Pierre Joseph Bourcet. Cet ingénieur décrit les routes des Alpes en 1752, dans le cadre de la mission d'inspection des frontières confiée au Marquis De Paulmy. J'ai demandé à mon ami Christian Beaume de réaliser la transcription de ce document. Ce dernier nous révèle, qu'en temps de guerre, un corps de troupes, établi sur la grande route de Grenoble à Briançon, voulant rejoindre le Valbonnais, puis le col d'Ornon, pouvait emprunter, en même temps, trois chemins différents : une première colonne passerait par Ponthaut, une deuxième par la Chenelette (cf. N° 154) et la troisième par une voie décrite ci-dessous :



Le chemin de St. Luce où elle aboutira, passant le ruisseau du Corps.  
Sur le chemin de la Mure qu'elle suivra, passera encore le ruisseau  
qui descend de Vialat et ensuite remontera celui de St. Luce le  
laissant à sa gauche jusques au lieu même de St. Luce ensuite laissant  
à sa gauche le chemin qui va de St. Luce à St. Michel et les deux

[ **La troisième colonne prendra** ] le chemin de Ste Luce où elle aboutira, passant le ruisseau du Corps, sur le chemin de la Mure qu'elle suivra, passera encore le ruisseau qui descend de Vialat et ensuite remontera celui de Ste Luce, le laissant à sa gauche jusques au lieu même de Ste Luce, ensuite laissant à sa gauche le chemin qui va de Ste Luce à St Michel et les deux

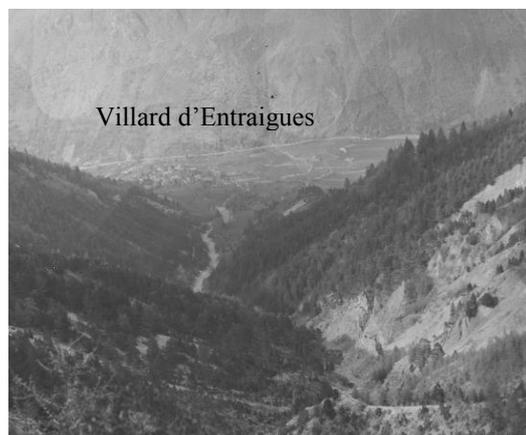
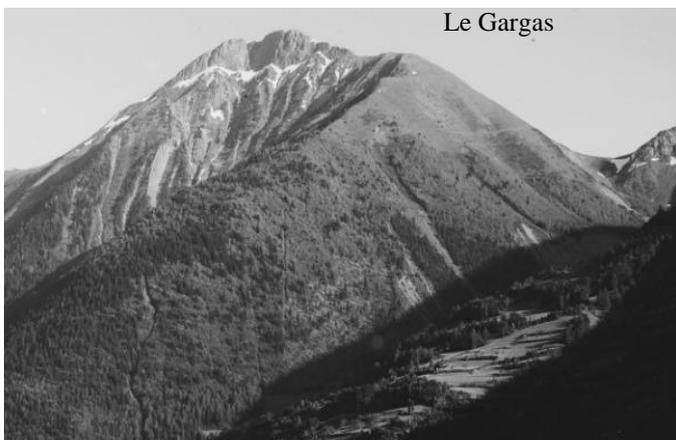


villages de St. Michel, elle tiendra le chemin par lequel les habitants  
de St. Luce vont se pourvoir de bois de chauffage (sur le versant  
de la montagne qui regarde la Bonne) dans ce qu'on appelle  
le val Geofré. Elle trouvera des sentiers dans ce bois qui sont à l'usage  
de la communauté d'Entraigues par lesquels elle descendra à  
la rivière de Bonne et ainsi se trouvera dans la vallée qu'on

villages de St Michel, elle tiendra le chemin par lequel les habitants de Ste Luce vont se pourvoir de bois de chauffage [Où était ce bois ? Quelle est l'origine de cet usage ?] sur le versant de la montagne qui regarde la Bonne, dans ce qu'on appelle le Val Geofrée, elle trouvera des sentiers dans ce bois qui sont à l'usage de la communauté d'Entraigues, par lesquels elle descendra à la rivière de Bonne et ainsi se trouvera dans la vallée qu'on

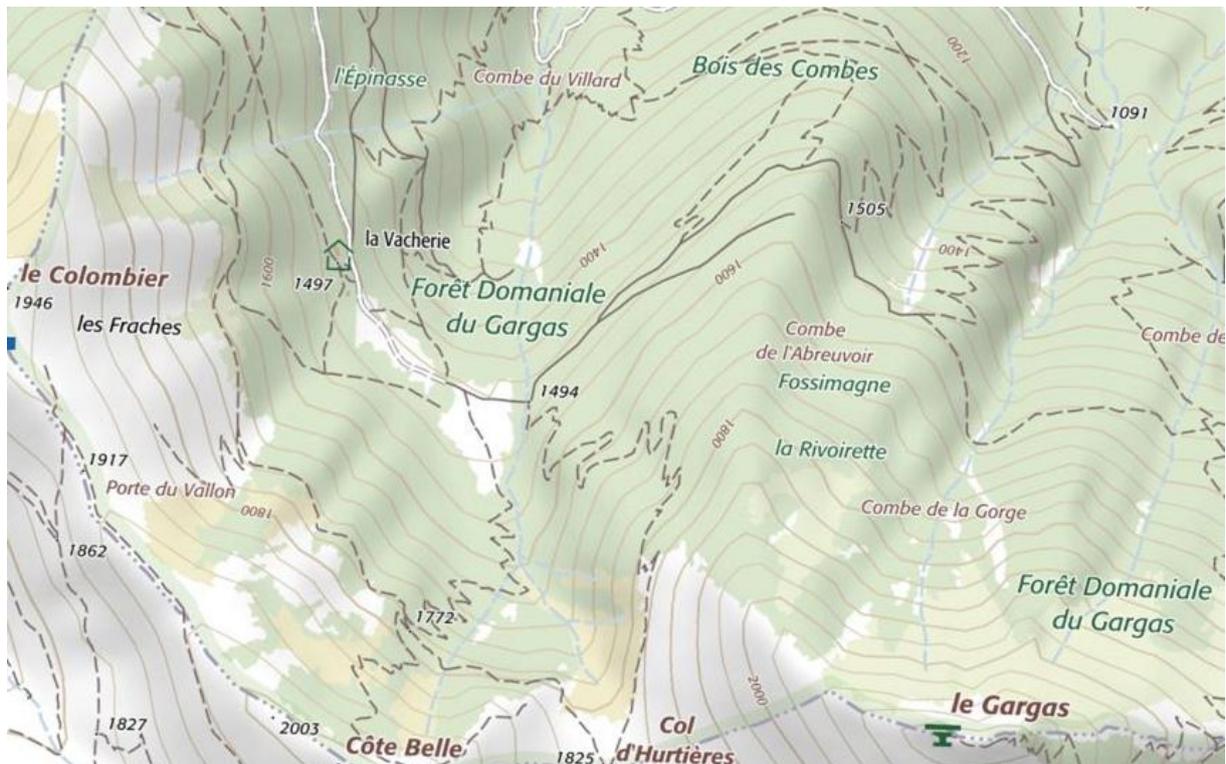
nomme le Vaubonet [Valbonnais] cette division ne doit être suivie d'aucuns équipages et doit avoir soin de se faire précéder par des travailleurs, elle aura environ six heures de marche, plus ou moins selon le nombre de troupes dont elle sera composée et la saison et le temps dans lequel elle marchera, elle parcourra une distance d'environ 4 lieues

nomme le Vaubonet [Valbonnais], cette division ne doit être suivie d'aucuns équipages et doit avoir soin de se faire précéder par des travailleurs, elle aura environ six heures de marche, plus ou moins selon le nombre de troupes dont elle sera composée et la saison et le temps dans lequel elle marchera, elle parcourra une distance d'environ 4 lieues [19 km...]



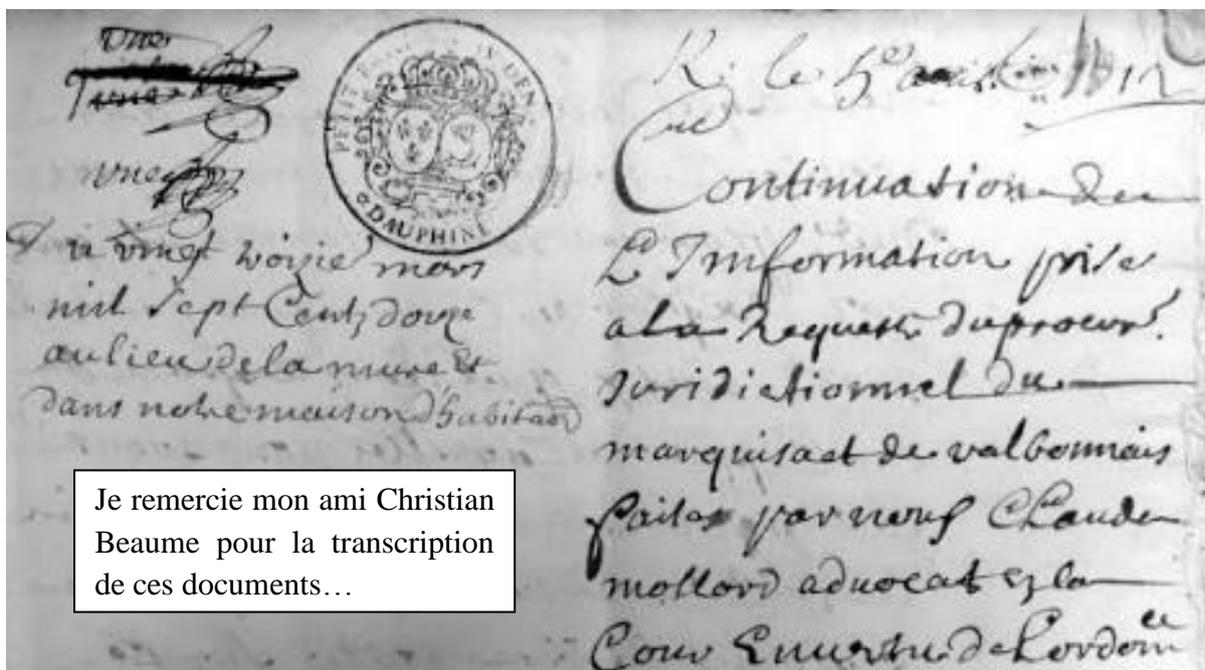
Christian Beaume pense que la colonne militaire présumée, en quittant Ste Luce (1250 m environ), cheminait par le col Nodry (1827 m), le col de Lière (1917 m), redescendait vers le col d'Hurtières (1825 m), avant de plonger en direction de La Bonne par des sentiers, dans la combe du Villard. Jean Coste, historien d'Entraigues, confirme la thèse de l'itinéraire des trois cols, bien connus des randonneurs.

**Le point de vue de Jean Coste :** « *Les bois à l'usage des gens de Ste Luce et St Michel* » se trouvaient « *sous les montagnes du Gargas, de Cotebelle et du Colombier* » compris « *entre une ligne un peu au-dessus du chemin des Pères (cote 1830 environ)* » et « *une ligne passant par le haut de la prairie de la Vacherie (cote 1550 environ)* ». Leurs droits de pacage et de bûcheronnage remontent au XIV<sup>e</sup> siècle : « *une convention de 1318 [...] a été passé entre Guigues Allemand, seigneur de Valbonnais et Jean Dauphin, seigneur de Beaumont* ». On apprend que « *la commune d'Entraigues a vendu à l'Etat, en 1887, les terrains de cette zone pour 13000 francs, afin que celui-ci effectue le reboisement* ». Finalement, « *Après de nombreux palabres et procès, comme on les aimait bien dans le pays* », la commune d'Entraigues versera « *pour solde de tous droits ou prétentions [...] 1000 francs à St Michel et 700 francs à Ste Luce* ». Pour Jean Coste, le bois à l'usage des habitants de Ste Luce était probablement sous le Gargas. « *Le passage des tunnels n'existant pas encore, la descente du col d'Hurtières devait se faire par la rive droite de la vallée, à peu près suivant le sentier de découverte récent tracé par le RTM* ». Empruntait-on le sentier de Fossimagne, puis un sentier dans le Bois des Combes, avant de revenir dans la combe du Villard ? Au point 1494 de la carte, prenait-on rive gauche un chemin, des sentiers, où glissaient des traîneaux de foin venues du Colombier ou de la Vacherie ?



## L'affaire du 8 septembre 1711 : le *veu* de la Roche (suite)

Voici la continuation de l'information prise à la requête du procureur juridictionnel du marquisat de Valbonnais. L'enquête reprend le 23 mars 1712 : de nouveaux témoins sont entendus à La Mure, toujours dans le cadre de l'affaire de la vogue de La Roche, le mardi 8 septembre 1711, jour de célébration de la Nativité de la Vierge Marie. Ce jour-là des « bourgeois » de la capitale de la Matésine, montés sur leurs chevaux, ont traversé à gué la Bonne du côté des Fayettees. Un passage obligé pour se rendre au village des Enjellas, en l'absence de pont ou autre passerelle !



Le 23 mars 1712 à La Mure dans notre maison d'habitation

### Premier témoin :

*Damoiselle* Marie Brunet femme du sieur Charles Bernard maréchal de La Mure *natifve* et habitante au dit lieu âgée d'environ quarante ans

Dépose moyennant son dit serment que la veille de notre Dame de septembre dernier la déposante alla au lieu de Valbonnais et dans la maison du sieur Bernard son *mary* et le lendemain de la *feste* de la dite notre dame il vint dîner dans sa dite maison le sieur Benoit châtelain de la Mure sieur Claude Terrier la demoiselle son épouse leurs fils et deux de leurs filles la demoiselle Duport sa nièce avec les sieur Dupivol Brizon Genevois Pourchier avec sieur Claude Cros bourgeois du dit lieu de Valbonnais avec son épouse et après avoir dîné tous ensemble environ les trois heures après midi tous les susnommés et la déposante s'en allèrent au village des Enjellas pour visiter le sieur Bernard notaire et greffier du dit lieu de Valbonnais où ils soupèrent tous ensemble et comme ils *estoient* entrés dans le dit village

des Enjellas la déposante entendit dire à plusieurs personnes qu'il y avait eu une grande querelle dans le dit lieu entre plusieurs personnes de Beaumont et ceux de Valbonnais et qu'on avait *quasy* tué le valet du dit sieur Cros n'ayant pas *ouy* dire le nom de ceux qui l'avait maltraité ce qu'ayant été entendu par le sieur Cros il quitta pour lors la compagnie pour aller faire panser son dit *vallet* et voir en quel état il était et la déposante se retira chez la sieur Bernard où ayant demeuré un moment avec les susnommés ou parties d'iceux ils s'en allèrent tous au dit lieu de La Roche où était la vogue après quoi elle qui dépose et les autres susnommés vinrent souper chez le dit sieur Bernard où était le dit sieur Cros et sa femme lesquels s'en retournèrent avec la déposante au dit lieu de Valbonnais

Deuxième témoin :

*Demoizelle* Marie Genevois épouse de sieur Claude Terrier commissaire aux ... de ce lieu native et habitante âgée d'environ trente six ans



Dépose que le jour de notre Dame de septembre dernier elle alla au lieu de Valbonnais dîner chez le sieur Charles Bernard accompagnée des sieur Benoit père et fils du dit sieur Terrier son époux et de son fils de la demoiselle Duport sa nièce et plusieurs autres personnes du dit lieu de La Mure où se trouva aussi sieur Claude Cros bourgeois de Valbonnais et après avoir dîné tous ensemble chez le dit sieur Bernard ils s'acheminèrent de même pour aller au lieu des Enjellas chez le sieur Bernard notaire et greffier de la châtelainie du dit lieu de Valbonnais étant sur le bord de la rivière qui sépare le terroir de Valbonnais avec celui des Enjellas la dite déposante s'arrêta un moment en deçà de la dite rivière pour attendre son dit fils crainte qu'étant seul il ne sut pas trouver le *gay* [gué] de la dite rivière ce qui obligea le dit sieur Cros qui avait déjà passé la dite rivière de revenir en deçà et d'aller au devant de son dit fils pour le faire avancer et l'ayant joint ils passèrent tous trois ensemble la dite rivière et s'en allèrent au dit village des Enjellas où étant arrivés et à l'entrée du dit village la déposante entendit plusieurs femmes qu'elle ne connut pas qui dirent au dit sieur Cros on a assommé votre valet car on l'a levé mort de dessus la place il a la mâchoire enfoncée et tout en sang sur quoi le dit Cros parut fort surpris et s'en alla voir ce que c'était y ayant *encor* un grand tumulte dans un pré ou terre près du dit village et fut suivi par le fils de la déposante le sieur Dupivol et plusieurs autres qui étaient de leurs troupes à dessein de faire cesser le dit tumulte et querelle comme ils firent ayant ouï dire la dite déposante au même temps que l'on *dict* au sieur Cros que l'on avait assassiné son dit valet et que *cestoit* les garçons de Beaumont qui avaient fait le coup sans avoir néanmoins ouï dire leurs noms et la dite déposante s'en alla mettre pied à terre chez le dit sieur Bernard où elle resta jusqu'au lendemain d'où elle s'en revint en ce dit lieu [à suivre]